|  |
| --- |
| **COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE** (de l'UNESCO) |
|  | PARIS, le 23 juin 2017Original anglais |
| **Vingt-neuvième session de l'Assemblée**UNESCO, Paris, 21-29 juin 2017 |  |

Points **3.4.5** de l'ordre du jour provisoire

Distribution limitée

# RAPPORT DE LA RÉUNION DES ORGANES SUBSIDIAIRES RÉGIONAUX DE LA COI

# Résumé

Le présent rapport met en avant les principaux résultats de la réunion des organes subsidiaires régionaux qui s’est tenue le lundi 19 juin 2017. Le Vice-Président du Groupe IV de la COI, M. Somkiat Khokiattiwong, a présidé la réunion. Quinze États membres ont participé à la réunion. Le Secrétaire exécutif, les secrétaires techniques des trois sous-commissions régionales de la COI, les chefs de section, ainsi que des professionnels de la COI, notamment des consultants et des stagiaires, ont pris part à la réunion. Le chargé de liaison régional, au sein du Secrétariat de la COI, a fait fonction de Secrétaire technique de la réunion.

La réunion a passé en revue les principales réalisations de ces organes et de la COI dans son ensemble, ainsi que les défis auxquels ils étaient confrontés, notamment leur importante contribution à la mission globale de la COI en tant que pôles régionaux, en dépit de la pénurie de ressources et de personnel. Les bureaux régionaux ont un rôle à jouer s’agissant de mobiliser et d’appuyer les États membres dans les régions pour favoriser la collecte de fonds. Mais la participation et le soutien des États membres sont essentiels pour surmonter les obstacles et exploiter le plein potentiel des organes subsidiaires régionaux. Enfin, la réunion a élaboré plusieurs propositions devant aider à répondre aux défis communs identifiés et définis d’un commun accord, en tenant compte du rôle central joué par le réseau des organes subsidiaires régionaux de la COI.

Le présent rapport est soumis pour information.

1. La réunion intersessions des organes subsidiaires régionaux de la COI s’est tenue le lundi 19 juin 2017 de 15 heures à 18 heures en salle VI, au Siège de la COI, avant la 29e session de l’Assemblée de la COI. Le Vice-Président du Groupe IV de la COI, M. Somkiat Khokiattiwong, a présidé la réunion. Les États membres ci-après ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Bangladesh, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Koweït, Mexique, Norvège, Oman, Philippines, République de Corée, Tanzanie et Viet Nam. Le Secrétaire exécutif, les secrétaires techniques des trois sous-commissions régionales de la COI, les chefs de section, ainsi que des professionnels de la COI, notamment des consultants et des stagiaires, ont pris part à la réunion. Le chargé de liaison régional de la COI au sein du Secrétariat de la COI, M. Justin Ahanhanzo, a fait fonction de Secrétaire technique de la réunion.

2. M. Somkiat Khokiattiwong, Président de la réunion, a présenté l’ordre du jour, lequel a été adopté sans modifications. Le Président a invité le Secrétaire exécutif de la COI à présenter succinctement la stratégie et la mise en œuvre des programmes mondiaux en ce qui concerne les organes subsidiaires régionaux, notamment les allocations de ressources destinées à la mise en œuvre de ces programmes dans les régions. Le Président a souligné que cette présentation du Secrétaire exécutif aiderait les représentants des États membres à mieux comprendre le processus d’élaboration et de mise en œuvre des programmes par le Secrétariat.

3. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue aux États membres et aux participants et les a remerciés de leur participation à la réunion des organes subsidiaires régionaux. Il a rappelé que la COI comptait plusieurs de ces organes, notamment l’IOCARIBE, l’IOCAFRICA, la WESTPAC, l’IOCINDIO et le COI-BSRC. Cependant, il existe aussi d’autres groupes régionaux relatifs aux océans en dehors de la COI, qui mettent l’accent sur des régions océaniques précises comme l’Atlantique nord ou l’océan Arctique. Il a souligné que la COI évoluait très rapidement, que la gestion évoluait, que la gouvernance de la COI était considérée comme exemplaire par le groupe de travail 2 de l’UNESCO sur la gouvernance, mais que la Commission souffrait de la pénurie financière au sein de l’UNESCO et qu’il était nécessaire de trouver des mécanismes novateurs de collecte de fonds. Les ressources humaines manquent également pour les programmes tant mondiaux que régionaux.

4. Les faits nouveaux survenus dans toutes les dimensions des activités de la COI sont les suivants :

(i) le *Rapport mondial sur les sciences océaniques* a été lancé à New York lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans relative à l’ODD 14, au cours de laquelle la COI a joué un rôle important qui a eu une grande visibilité ;

(ii) une Feuille de route et la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2014-2021 pilotent l’avenir de la COI ;

(iii) nécessité d’opérationnalisation et de mise en œuvre de la stratégie relative au renforcement des capacités ;

(iv) proposition d’une Décennie internationale de l’océanologie au service du développement durable ;

(v) approche conceptuelle conjointe pour une programmation et une mise en œuvre conjointes entre le Siège et les régions sur la base des fonctions essentielles de la COI. En ce qui concerne le budget, il a informé la réunion que le Comité financier organiserait plusieurs réunions pendant la session et soumettrait une proposition budgétaire pour le prochain exercice biennal à l’examen de l’Assemblée.

5. En outre, le Président de la réunion a invité le Président de la COI, M. Peter Haugan, à livrer sa perception du travail de la COI en ce qui concerne les organes subsidiaires régionaux. Le Président de la COI a remercié le Secrétariat d’avoir organisé cette importante réunion des organes subsidiaires régionaux. Il a également remercié le Vice-Président, M. Somkiat, pour la façon dont il a dirigé les travaux de la réunion en tant que Président de celle-ci, et a remercié les représentants des États membres, les responsables régionaux et les participants de leur participation. Il a informé la réunion que, d’après les échanges qu’il a eus avec les responsables de l’UNESCO et lors de la Conférence des Nations Unies sur l’ODD 14, la COI était considérée comme la voie royale du renforcement des capacités et le chef de file mondial de la promotion de l’océanologie. Il a déclaré qu’un cadre était nécessaire pour le programme mondial. La mobilisation des ONG, de la société civile et des partenaires est nécessaire pour renforcer le soutien aux activités de la Commission. Il a conclu en disant qu’il était heureux d’écouter ce que les organes subsidiaires régionaux avaient à lui apprendre.

6. Les interventions du Secrétaire exécutif et du Président de la COI ont été suivies d’un débat constructif. Les Bureaux des organes subsidiaires régionaux et les représentants des États membres ont rappelé que ces organes jouaient un rôle clé dans la mise en œuvre de programmes mondiaux conformes aux priorités nationales et régionales. Le renforcement du personnel de la COI et les répercussions des programmes de la COI dans les régions sont les principaux facteurs qui amélioreront la visibilité de la Commission aux niveaux mondial et régional, et aideront ensuite à attirer l’aide d’États membres et de partenaires. Concernant la question de recourir ou non au secteur privé pour financer des programmes de la COI, le Secrétaire exécutif a insisté sur le fait que la Commission devait faire preuve de prudence afin de maintenir son intégrité et son indépendance à l’égard des donateurs, tout en encourageant cette coopération.

7. Le Président de la réunion a ensuite invité les États membres à examiner le point 2 de l’ordre du jour concernant la coopération intra, interrégionale et mondiale dans la mise en œuvre du programme de la COI. Plus particulièrement, il leur a demandé de concentrer leurs efforts sur la façon de passer ensemble, en tant que régions, de l’élaboration et de la mise en œuvre des programmes de la COI de l’échelon mondial et l’échelon régional et national, en d’autres termes, de mettre en évidence les mécanismes requis pour améliorer la cohérence, l’intégration et les interactions entre le Siège et les régions. Il a ensuite invité les Bureaux des organes subsidiaires régionaux à faire part des idées et des points de vue des régions.

8. Le Président et le Bureau de la WESTPAC ont fait valoir les points suivants :

(i) la participation active des États membres est nécessaire pour accroître la visibilité de la COI dans les régions ;

(ii) le manque de financement est un défi de taille pour les organes subsidiaires régionaux ;

(iii) la surcharge de travail, d’activités et de demandes qui pèse sur les organes subsidiaires régionaux, leurs effectifs réduits et leurs ressources très limitées, exige que le Secrétariat de la COI mette en place des mécanismes efficaces pour collecter des fonds tout en utilisant au mieux les modestes ressources disponibles ;

(iv) la mise en œuvre de l’ODD relatif à l’océan et au climat nécessite le développement des sciences océaniques dans toutes les régions de sorte à promouvoir une gouvernance de l’océan fondée sur des données scientifiques.

9. Le Vice-Président du Groupe V, représentant l’IOCAFRICA, a annoncé que des progrès considérables avaient été accomplis depuis la récente création de la Sous-Commission, et qu’une collaboration avait été établie entre l’IOCAFRICA et la WESTPAC, conduisant à une participation mutuelle à leurs réunions respectives. Il a souligné que l’IOCAFRICA se félicitait des avancées dans la réactivation de l’IOCINDIO, car celui-ci aidait à élaborer et mettre en œuvre l’EIOI-2. Plusieurs États membres de l’IOCAFRICA contribuaient à l’EIOI-2 en mettant à disposition du temps d’utilisation de navires et en organisant des programmes de formation sur le continent. L’approche de la COI en matière de développement des capacités ne devrait pas se limiter à des activités isolées sous la forme uniquement d’un ensemble d’ateliers de courte durée déconnectés des programmes de recherche dans les régions. L’EIOI-2 pourrait servir à renforcer la coopération entre les organes subsidiaires régionaux.

10. Le Président de l’IOCARIBE a insisté sur le fait que le renforcement des capacités institutionnelles était la condition préalable à un renforcement des capacités qui devrait mobiliser des scientifiques chevronnés et en milieu de carrière aux côtés d’étudiants dans les régions. Le renforcement d’un organe intergouvernemental tel que l’IOCARIBE exigeait de coopérer avec la société civile.

11. Le Président de l’IOCINDIO, M. Atmanand a rappelé que le Comité avait été inactif pendant environ dix ans. Toutefois, depuis que le Chargé de liaison régional de la COI avait été désigné Coordinateur et Secrétaire technique par intérim pour la réactivation du Comité, la 6e session de l’IOCINDIO avait été organisée à Koweït les 24 et 25 mars 2017 avec le soutien du Koweït, suite à l’organisation réussie, avec l’aide de l’Inde, de la 5e session du Comité à Chennai (25-27 avril 2016). La bonne nouvelle était que l’IOCINDIO-VI avait formulé un certain nombre de propositions intéressantes concernant des projets destinés à résoudre les problèmes en tant que moyens concrets de renforcer la coopération entre les États membres de l’IOCINDIO sur la base des ressources disponibles. Il a estimé qu’à mesure que ces propositions de projets seraient mises en œuvre, d’autres États membres du Comité se mobiliseraient. Il a invité le Secrétariat de la COI à accroître son soutien aux organes subsidiaires régionaux en prêtant une attention particulière à la pleine réactivation de l’IOCINDIO. Une communication régulière entre le Secrétariat de la COI au Siège et les organes subsidiaires régionaux était indispensable au succès des programmes de la COI et à sa visibilité dans les régions. Il a invité les États membres de l’IOCINDIO à assister aux consultations tenues pendant la session de l’Assemblée. Il a remercié le Secrétaire exécutif et le Coordinateur de l’IOCINDIO de leur soutien.

12. Suite aux interventions des Bureaux des organes subsidiaires régionaux, des États membres, notamment le Bangladesh, les États-Unis, le Japon, le Koweït, les Philippines et le Viet Nam, ont fait part de leur soutien à ces organes en général et à leur région spécifique en particulier, invitant le Secrétariat à mettre en place des mécanismes innovants pour collecter des fonds destinés aux régions. Il a été noté que la COI avait déjà considérablement progressé dans l’application de l’approche du développement des capacités définie dans les *Critères et principes directeurs de la COI concernant le transfert de techniques marines*. Les efforts déployés par la COI pour harmoniser les programmes ont été reconnus, mais il a été estimé encore nécessaire et possible de renforcer la cohérence entre les programmes mondiaux de la COI et entre ces programmes et les programmes régionaux afin d’améliorer l’exécution en faveur des États membres. Les représentants des États membres de la COI devaient tout mettre en œuvre pour accroître la visibilité de la COI dans les dialogues interinstitutions sur les politiques et auprès des hauts dirigeants des pays afin de tirer le meilleur parti des programmes de la COI et d’y prendre une plus grande part.

13. L’accent a été mis en particulier sur les points suivants :

(i) questions transversales relatives à l’ODD 14 ;

(ii) le Secrétariat de la COI devrait mettre au point des plates-formes permettant aux différentes régions de partager les bonnes pratiques en matière de sciences, technologies et gouvernance océaniques, dans la limite des ressources disponibles ;

(iii) la nécessité d’un appui renforcé aux régions de la part des programmes mondiaux, ainsi que d’une plus grande communication entre le Secrétariat de la COI et les Bureaux des organes subsidiaires régionaux ;

(iv) la nécessité pour la COI de mettre au point une stratégie de communication mondiale et régionale en faveur de la mobilisation de ressources et de la collecte de fonds, s’inspirant de l’expérience du Secteur de l’éducation à l’UNESCO, dont le partenariat avec le « Bureau de la communication à Genève » a permis de lever des fonds pour les programmes dans le domaine de l’éducation ;

(v) malgré les résultats positifs d’un certain nombre de programmes mondiaux et organes subsidiaires régionaux de la COI, grâce à de bonnes approches telles que l’approche scientifique de la gouvernance des océans adoptée par l’IOCINDIO, les États membres ont encore des difficultés à accroître la visibilité de la COI aux niveaux national et régional ;

(vi) après dix années de discussions, la signification de « L’avenir de la COI » manque encore de clarté pour les États membres ; il est donc demandé au Secrétariat de produire un document concis à cet égard ;

(vii) il est nécessaire d’élaborer des mécanismes et de trouver des moyens pour permettre à la COI de passer à l’étape suivante ;

(viii) le succès de la COI requiert la pleine mobilisation des États membres qui sont la clé de voûte du développement des capacités et de la réalisation du développement durable ;

(ix) le Secrétariat de la COI devrait promouvoir les besoins des utilisateurs comme la condition préalable aux besoins des sciences océaniques ;

(x) les gouvernements doivent prendre acte de la nécessité de développer les sciences océaniques pour la réalisation des ODD en rapport avec l’océan et le climat, avec des financements nationaux, régionaux et mondiaux appropriés ;

(xi) le Secrétariat est prié de prendre les mesures adéquates pour remédier à la méconnaissance de l’action de la COI et de son impact aux niveaux national et régional ;

(xii) est-il utile de savoir comment les États membres et les partenaires perçoivent la COI par rapport à d’autres organismes des Nations Unies ?

(xiii) les États membres ont-ils conscience du rôle de la COI et comment celui-ci est-il perçu par les autres organismes ?

(xiv) la COI sait-elle ce que font les autres organismes ? Par exemple, d’autres organismes des Nations Unies ou autres œuvrent déjà à la gestion de l’économie bleue. Qu’en pense la COI et quels sont les résultats concrets, tant en termes de programmes qu’au niveau des régions ?

14. Afin d’obtenir l’appui d’une grande majorité des États membres, et pas seulement des quelques pays donateurs habituels, le Secrétariat devrait nouer un dialogue transparent avec l’Assemblée et les États membres qui permettra de trouver une réponse aux questions cruciales posées ci-dessus.

15. *S’agissant du point 3 relatif à la collecte de fonds et aux projets extrabudgétaires*, les organes subsidiaires régionaux ont rendu compte de ce qui suit.

16. L’IOCAFRICA a fait savoir qu’une coopération avait été mise en place avec le Programme Nansen de la FAO. Par le passé, la Flandre, l’Espagne et la République de Corée apportaient des fonds extrabudgétaires à l’IOCAFRICA.

17. La pratique de la WESTPAC consiste à utiliser le faible capital d’amorçage pour mettre au point des propositions de projet fondées sur les priorités des États membres, avec un réseau de partenaires qui participent au financement de la mise en œuvre. La WESTPAC mène un trop grand nombre d’activités par rapport aux ressources limitées dont elle dispose au titre du budget ordinaire de la COI et a donc demandé au Secrétariat de la COI de faire un usage plus efficace des fonds alloués aux programmes mondiaux pour appuyer les programmes régionaux.

18. Le Président de l’IOCINDIO a fait savoir que la relance de l’IOCINDIO avait été financée par des contributions en nature de la part d’États membres de l’IOCINDIO qui avaient intégralement pris en charge l’organisation des cinquième et sixième sessions (IOCINDIO‑V et IOCINDIO‑VI), ainsi que de l’atelier d’orientation technique qui avait suivi, après une longue période d’inactivité. Le Koweït a contribué à hauteur de 90 000 dollars des États-Unis en accueillant l’IOCINDIO-VI à Koweït les 24 et 25 mai 2017, tandis que l’Inde a elle aussi intégralement financé la tenue de l’IOCINDIO-V, à Chennai du 25 au 27 avril 2016, et versé un montant de 5 000 dollars des États-Unis au Fonds-en-dépôt de la COI en 2017 à l’appui de l’IOCINDIO-VI. Le Secrétariat de la COI devrait collaborer davantage avec les États membres afin de susciter chez eux un plus grand intérêt pour le financement des programmes de la COI dans les régions car les fonds d’amorçage alloués aux régions par la COI sont très limités.

19. L’IOCARIBE a fait savoir qu’elle mettait en place plusieurs groupes d’experts dans la région, l’accent étant mis sur les questions prioritaires selon les États membres. La COI devrait également reconnaître l’importance des contributions en nature apportées par les États membres qui accueillent des réunions et soutiennent les activités des groupes de travail. Il a été indiqué qu’un faible capital d’amorçage ne permettait de mobiliser que de faibles ressources extrabudgétaires, alors qu’un capital d’amorçage plus important attire davantage de fonds extrabudgétaires car les partenaires prennent alors la mesure de l’engagement de la principale institution en charge des projets.

20. Le personnel du Secrétariat a également contribué à la réunion en apportant des éclaircissements sur les possibilités et les mécanismes de contributions volontaires à la COI, en invitant les États membres à soutenir le travail du Secrétariat. À l’échelon mondial, la COI joue un rôle normatif et de définition des priorités tandis qu’en matière d’exécution de programme, l’approche interrégionale est fondamentale pour la mise en œuvre de la fonction normative de la COI. La décennie des sciences océaniques pour le développement durable doit être considérée comme un mécanisme important pour la mise en œuvre des cibles de l’ODD 14 et elle aiderait la COI à répondre aux besoins des États membres en ce qui concerne la réalisation de leurs priorités sociétales. La coopération Sud-Sud et interrégionale est nécessaire pour mener à bien les programmes mondiaux de la COI au sein des organes subsidiaires régionaux. Une volonté et un soutien politiques au niveau national sont essentiels. Que peut faire le Secrétariat pour renforcer les points focaux de la COI ? Quels mécanismes peuvent permettre au Secrétariat d’intégrer les priorités régionales et nationales dans les programmes mondiaux ?

21. Le Président de la réunion a présenté un résumé des débats :

(i) il est nécessaire de transposer les applications océanographiques pour résoudre les besoins de société ;

(ii) le soutien des États membres est important ;

(iii) la coopération entre les organes subsidiaires régionaux, d’une part, et avec les organisations extérieures à l’UNESCO aux échelons mondial et régional, d’autre part, revêt une grande importance ;

(iv) l’insuffisance des ressources financières et humaines est un réel obstacle au succès de l’élaboration et de l’exécution des programmes de la COI dans les régions ;

(v) le Secrétariat de la COI devrait trouver des mécanismes permettant le renforcement efficace des organes subsidiaires régionaux, en utilisant les ressources limitées disponibles ;

(vi) la mise en place de systèmes de communication bilatérale, la prise en charge des questions transversales, le renforcement de la coopération de la COI avec d’autres partenaires ainsi que la promotion des bienfaits des sciences océaniques de la COI pour la société sont autant de facteurs de succès essentiels ;

(vii) les régions sont toutes différentes et il ne convient pas de leur imposer un même plan d’exécution élaboré au Siège : le même programme peut être transposé différemment selon les différentes régions, en suivant différents modes de mise en œuvre. L’élaboration et la mise en œuvre des programmes doivent reposer sur une approche locale partant de la base qui associerait les pays dès les premiers stades de la conception des programmes et des activités ;

(viii) les meilleures pratiques des autres organisations et programmes du système des Nations Unies tendant à décentraliser d’importantes ressources humaines et financières vers les régions pourraient servir d’inspiration pour renforcer les organes subsidiaires régionaux de la COI : lorsqu’il existe des projets bien financés par des ressources extrabudgétaires, le Secrétariat de la COI devraient éviter de garder l’ensemble du personnel de projet au Siège. Il a finalement été noté que dans le passé, les programmes de la COI étaient solidement implantés dans les régions, ce qui a permis aux États membres de justifier la création des organes subsidiaires régionaux, en offrant d’accueillir les secrétariats de la WESTPAC et de l’IOCARIBE dans leur région respective.

22. Un État membre a exprimé sa préoccupation quant à l’absence d’interprétation en français au cours de la réunion et a prié le Secrétariat d’envisager d’assurer des services d’interprétation dans les langues de travail de la COI.

23. Le Groupe de travail a prié le Président de la réunion de présenter le rapport oral du Comité financier. À cette fin, il devait s’entretenir avec le Vice-Président, qui exerçait la présidence du Comité, pour prendre les dispositions nécessaires.

**Recommandations**

24. Compte tenu des contraintes financières persistantes à l’UNESCO, les participants à la réunion des organes subsidiaires régionaux ont adressé les recommandations suivantes à l’Assemblée :

1. **Inviter** les États membres à apporter des contributions volontaires ainsi qu’en nature à la COI ;

2. **Inviter également** les États membres à contribuer au renforcement des effectifs de la COI grâce à des détachements et au parrainage des activités menées dans les régions ;

3. **Prier** les États membres d’accorder une place plus importante à la composante des sciences de la mer dans leur budget national de façon à faire progresser la constitution de connaissances dans ce domaine, en vue de consolider le renforcement des capacités institutionnelles au sein de leurs pays ;

4. **Prier** le Secrétariat de renforcer l’intégration des secrétariats du Siège, des organes subsidiaires régionaux et des bureaux hors Siège afin de favoriser l’obtention de résultats et le suivi des programmes régionaux ;

5. **Prier également** le Secrétariat de promouvoir la conception commune de mécanismes afin de favoriser l’intégration, la coordination et la cohérence des programmes régionaux et mondiaux grâce à l’amélioration des communications bilatérales entre le Siège, les organes subsidiaires régionaux et les bureaux de projet hors Siège ;

6. **Prier en outre** le Secrétariat d’élaborer un plan concret de gestion et de développement des ressources humaines qui permettrait à la COI d’obtenir le soutien des États membres et des partenaires en vue de renforcer davantage la Stratégie à moyen terme de la COI et ses objectifs.